

## PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2021

Conseil Municipal du  
**5 juillet 2021**

Convocation du  
**27 juin 2021**

Nombre de conseillers  
**En exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**Votants : 14**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt-sept juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur CALAS Serge, Maire de BEUSTE.

PRÉSENTS : CALAS Serge, CARRASQUET Nadine, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, KALVIKOWSKI Kevin, BOISSET Mickaël, SILVA Christian, LECLERE Valérie, CELLE Sonia, CHARBONNEL Patrice. LASSALLE Stéphane, ALZARD Aurore

ABSENT : BONNEMAZOU Lionel

ABSENTS EXCUSÉS : ESCOUSSE Anne-Laure, MORISSET Guillaume, DOASSANS Philippe

PROCURATIONS : ESCOUSSE Anne-Laure a donné procuration à CARRASQUET Nadine, MORISSET Guillaume a donné procuration à BOISSET Mickaël, DOASSANS Philippe a donné procuration à MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude.

SECRETAIRE DE SÉANCE : LASSALLE Stéphane

---

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2021 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Vote : 14 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0**

### ORDRE DU JOUR :

- **1) Décision modificative sur le budget primitif**
- **2) Mise en place d'un régime indemnitaire pour un poste de contractuel**
- **3) Renouvellement d'un contrat PEC**
- **4) Informations diverses**

**Décision modificative n°1**

Au budget 2021 a été inscrite à l'article 2158 la somme de 25 000 euros pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse.

A la suite de la demande des services de la Trésorerie, l'achat du tracteur tondeuse de marque ISEKI doit être comptabilisé dans l'actif de la commune pour sa valeur d'acquisition soit 27 688 euros HT + 5 537.60 euros TVA. Soit 33 225.60 euros TTC.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante qu'il convient d'inscrire la somme complémentaire de 8 225.60 euros à l'article 2158 – opération 204 « Achat d'un tracteur tondeuse » pour effectuer le mandatement auprès de l'entreprise VERCAUTEREN.

Les crédits nécessaires seront retirés à l'article n° 2152 « installation de voirie »

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder au transfert de crédit suivant :

Comptes	Dépense	Recette
<b>Section d'investissement</b>		
<b>Article 2152</b> « installation de voirie » - <b>opération 205</b> « sécurisation rue de la rue de la Ribère »	8 225.60€	
<b>Article 2158</b> "Autres installations, Matériel et outillage techniques » - <b>opération 204</b> « achat d'un tracteur tondeuse »		8 225.60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le transfert de crédits prévus ci-dessus.

**Vote 14 : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0**

**Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante qu'il convient de modifier le budget pour effectuer le paiement d'une facture du SDEPA de 1 673.19€ au chapitre 204 « subvention d'équipement versées », article 2041582 « Bâtiments et installations ».

Les crédits nécessaires seront retirés à l'article n° 2188 « Autres immobilisations corporelles »

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder au transfert de crédit suivant :

Compte	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
<b>Article 2188</b> « Autres immobilisation corporelles »	1 673.19€	
<b>Article 2041582</b> « Bâtiments et installation »		1 673.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le transfert de crédits prévus ci-dessus.

**Vote 14 : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0**

## 2- Mise en place d'un régime indemnitaire pour un poste de contractuel

Cette délibération a été reportée dans l'attente de la Commission du CDG qui se prononcera le 16 septembre 2021.

## 3- Renouvellement d'un contrat PEC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de demande de renouvellement du contrat de l'agent en Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) à compter du 23 septembre 2021 afin d'assister la secrétaire pour la gestion quotidienne des affaires administratives, la refonte de l'archivage et pour éventuellement suppléer l'absence d'un adjoint d'animation pour la garderie, la cantine et l'entretien.

Le CUI-PEC est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le temps de travail serait fixé à 20 heures par semaine annualisées.

La rémunération serait calculée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 6 mois, soit du 23 septembre 2021 au 22 mars 2022 étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 6 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et Pôle Emploi.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement d'un agent en CUI-PEC,

**PRÉCISE** que ce renouvellement de contrat sera de 6 mois, soit du 23 septembre 2021 au 22 mars 2022, renouvelable expressément, dans la limite de 6 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre Pôle Emploi et la Commune,

**PRÉCISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine annualisées,

**INDIQUE** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le



nombre d'heures de travail,

**AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Vote 14 : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0**

#### 4- Informations diverses

Le 18 septembre, dans le cadre de l'évènement mondial World Clean Up DAY, la commune participera à une journée de nettoyage de son territoire. Cette opération sera réalisée avec l'appui de la CCPN.

 Le Maire  
Serge CALAS

CALAS Serge		CARRASQUET Nadine	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		DOASSANS Philippe	Absent excusé, procuration à MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude
MORISSET Guillaume	Absent excusé, procuration à BOISSET Mickaël	KALVIKOWSKI Kévin	
BOISSET Mickaël		BONNEMAZOU Lionel	Absent
SILVA Christian		ESCOUSSE Anne-Laure	Absent excusé, procuration à CARRASQUET Nadine
ALZARD Aurore		LECLÈRE Valérie	
CELLE Sonia		CHARBONNEL Patrice	
LASSALLE Stéphane			